



*Combatifs aujourd'hui, constructifs pour demain :
annou briga pou timoun lagwiyan.*

Cayenne, le 17 mai 2016

Madame la Ministre
De l'Éducation Nationale

**Lettre ouverte : carte Education Prioritaire
en Guyane.**

Madame la Ministre,

Le monde de l'Éducation est en émoi en Guyane, après que Monsieur Touré, Recteur de l'Académie ait informé les syndicats **d'une modification – un recul - de la carte de l'Éducation prioritaire.**

À la rentrée 2014, quatre collèges ont été classés tête de réseau EP +, puis quinze autres par décret en date de janvier 2015. À plusieurs reprises, le Recteur Lacombe a annoncé – et s'est félicité – que onze autres collèges de l'Académie complèteraient le dispositif à la rentrée 2016. La circulaire académique relative au mouvement intra 2016 a ensuite confirmé cette carte (cf. page 17 liste des collèges REP+).

Alors que de nombreuses questions sont posées quant à la réalité, l'ampleur et les modalités du « **revirement** » annoncé, aucune communication officielle ne permet d'y répondre. Le Comité Technique et les Conseils d'administration ont voté des préparations de rentrée qu'il est difficile d'imaginer modifier. Les collègues ont formulé des vœux en fonction d'informations officielles, dont ils n'accepteront pas qu'elles les aient fourvoyés. Personnels, parents et élus n'osent imaginer quelque confirmation que ce soit d'un abandon, fût-il partiel, d'un dispositif largement justifié par les indicateurs de notre Académie.

Le Sgen-CDTG-CFDT vous serait reconnaissant, Madame la Ministre de prendre en compte cette situation tout à fait exceptionnelle et de bien vouloir communiquer au plus vite sur la forme et le fond de ce dossier. Il estime par ailleurs qu'il serait utile de dépêcher une mission d'Inspection pour contrôler l'utilisation des moyens accordés ces dernières années à la Guyane, au sujet desquels toutes ses demandes de précisions, y compris celles relayées par la CADA sont restées vaines.

Persuadée que vous prendrez, au même titre que pour les académies métropolitaines, la mesure des enjeux d'un Service Public d'Éducation de qualité en Guyane, où la lutte contre les inégalités est la priorité des priorités, je vous prie d'agréer Madame la Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

La Secrétaire :

Martine Nivoix